

# En direct de la chambre

Avec la participation du CASDAR



Edito « En Direct... »

## Trop c'est trop!



M. Bordes, son gendre et Michel de Lapeyrière (au centre) devant le lac de l'exploitation familiale près de Puy-miçlan.

Le métier d'Agriculteur est un métier intéressant et passionnant mais difficile, nécessitant d'énormes investissements humains et financiers. Néanmoins dans l'imaginaire populaire, on accordait au métier d'agriculteur un grand avantage : la liberté. Liberté de travailler en pleine nature, liberté dans son emploi du temps, du choix des cultures... Malheureusement, de nos jours, cette faible contrepartie, vient à disparaître. L'agriculteur n'est plus un homme libre ! Notre société, bureaucratisée, aseptisée, vient à bout des hommes ou femmes qui la nourrissent, qui lui donnent un cadre de vie accueillant et agréable. Comment ? En sortant un arsenal de lois, réglementations, plan local d'urbanisme, arrêtés, circulaires, qui créent une accumulation d'obligations ou interdictions se chevauchant, s'annihilant entre elles. Bref, il est devenu impossible aux agriculteurs de traverser cette jungle administrative. Trois exemples significatifs : un jeune agriculteur veut s'installer avec un projet de poules pondeuses plein air en zone rurale et agricole. Son projet est économiquement rentable, écologiquement durable

*Nous allons mettre en place une association de défense de l'agriculture...*

et administrativement accepté. Et bien non ! Il ne peut pas s'installer car un groupe de ruraux et néo-ruraux ont fait pression sur Monsieur le Maire de la commune. Ce dernier a refusé le permis de construire. Voilà deux ans de revenus perdus pour ce jeune agriculteur. Ensuite, un éleveur souhaite planter un verger de pruniers. Pour conduire à bien ses cultures, il doit créer un lac pour l'irrigation. Et bien non ! Sur le terrain, on a trouvé une « supposée » zone humide. On découvre ensuite que le projet serait « peut-être » sur une zone de protection de captage, « mais non encore officiellement définie ». Le dossier de cet agriculteur est encore une fois retoqué, mais pour arroser et maintenir en vie ses pruniers personne n'y a encore pensé ! Enfin, un céréalier-éleveur voulait installer un pivot en substitution de ses enrouleurs, pour faire des économies d'eau d'irrigation. Pour cela, il a dû arracher une haie, plantée par sa famille sur sa propriété. Il vient d'être verbalisé, car aux yeux de l'Administration, c'est une infraction. Il aurait dû faire une demande d'autorisation. En effet, une directive du code de l'Environ-

S  
o  
m  
m  
a  
i  
r  
e

### ► Territoires

- Le bon sens des agriculteurs reste intact p.2
- Coup de poing sur la table des négociations p.2
- Défendre les intérêts de la profession p.3

### ► Entreprise

- Les règles de l'agriculture changent p.3
- Les agriculteurs, accompagnateurs des demandeurs d'emploi p.3

### ► Elevage

- Une étude en cours au marché aux bestiaux d'Agen p.4
- Les prix chutent, les éleveurs tombent p.4

nement protège la faune de nos contrées, oiseaux et migrateurs que l'on retrouve dans tout le département, et qui ne sont pourtant pas en voie d'extinction. Nous ne sommes plus maîtres sur nos terres. Les écologistes, environnementalistes purs et durs, néo-ruraux se lèvent contre les agriculteurs au nom de la sauvegarde de nos campagnes ! Quelle hérésie, c'est grâce notamment aux agriculteurs que nos paysages existent, que nos assiettes sont pleines. Aussi, la Chambre d'Agriculture se mobilise pour défendre la profession contre les interprétations abusives de la législation. Ce travail long, ingrat souvent dans l'ombre, les membres de la Chambre d'Agriculture et les conseillers l'exercent au quotidien. Dans cette optique, nous allons mettre en place une association de défense de l'agriculture, qui attaquera toutes personnes ou entités qui, alors qu'un projet agricole a répondu à toutes les normes en vigueur, s'acharnent juridiquement et outrepassent la réglementation, retardant la bonne fin du projet avec ses conséquences économiques et humaines.

**Michel de Lapeyrière,**  
Président de la Chambre d'Agriculture 47

# Le bon sens des agriculteurs reste intact

**Irrigation.** Pendant la période estivale, la Chambre d'Agriculture est depuis toujours, l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics pour défendre au mieux les intérêts des agriculteurs pour l'irrigation.

L'année 2010 a été clémentine en matière de sécheresse. Cependant, les agriculteurs ont dû accepter des restrictions de pompage fin juillet sur les rivières non réalimentées, décidées chaque année par le Préfet après avis de l'Observatoire Sécheresse Départemental. Néanmoins, on ne peut que se réjouir de ne pas avoir subi d'interdiction sur les axes principaux de notre département (Garonne, Lot, système Neste, Dropt...) Parallèlement au travail de suivi avec l'administration, la Chambre d'Agriculture et l'ACMG (Association Climatologique Moyenne Garonne), ont transmis, comme les années précédentes, à 2 700 irrigants du départe-

ment, des messages-conseils pour optimiser l'utilisation de l'eau sur les cultures et qui ont permis aux agriculteurs de gérer au mieux leur volume autorisé. Aujourd'hui, bien que les pouvoirs publics exercent une pression exacerbée dans le cadre de la loi sur l'eau et des futures diminutions des volumes prélevables destinés à l'irrigation, la profession est capable, comme tous les ans, de gérer au mieux l'eau, tout en préservant aussi bien l'activité agricole que les besoins humains, industriels et environnementaux. Les agriculteurs ont toujours entrepris une gestion raisonnée, basée sur le respect des débits objectifs des cours d'eau.



## Le mot d'Alain Martinaud, élu, en charge du dossier Eau à la Chambre d'Agriculture

Aujourd'hui, notre priorité est d'alléger la procédure de création de lacs. La rendre moins contraignante pour que les dossiers aboutissent beaucoup plus rapidement. Les élus et les conseillers de la Chambre d'Agriculture y veillent assidûment.

## Coup de poing sur la table des négociations

**Lacs.** Les membres de la Chambre d'Agriculture ont placé le processus de création de lacs collinaires à la première place de leurs priorités. Les rencontres avec les services de l'État se sont intensifiées depuis les propos encourageants de Nicolas Sarkozy sur les lacs, en mai dernier à Grézet-Cavagnan.

Depuis quelques années, l'administration est extrêmement stricte quant aux modalités de création de lacs dans notre département. La rigidité des services de l'État s'est parfois transformée en jugement de quelques agents sur le bien-fondé des lacs. Nous avons été témoins, sur des dossiers, de blocages provenant de considérations personnelles de certains instructeurs. Il va de soi qu'il ne faut pas généraliser, mais nous pouvons nous poser quelques questions? Un fonctionnaire ne doit-il pas être le garant de l'impartialité des lois, ne doit-il pas garder son droit de réserve dans l'exercice de ses fonctions? Quoi qu'il en soit, les difficultés des agriculteurs à créer des lacs touchent la capacité de développement agricole du département et la liberté d'entreprendre. Aussi, les professionnels



Signature de la charte Unicoque pour la création de lacs, en présence du Préfet de Lot-et-Garonne, en juin.



Sylvie Girard, élue à la Chambre d'Agriculture et M. Giscos devant la source de ses problèmes.

de la Chambre d'Agriculture ont organisé une série de réunions de travail avec les services de la préfecture, et le Préfet en personne, pour trouver des solutions. Rappelons que depuis les trois dernières années, moins de dix lacs ont pu voir le jour. Au terme de ces mois de discussions, nous sommes tombés d'accord avec le Préfet sur une « Charte Cadre » pour la création des lacs dans le département. Néanmoins, nous ne la signerons que si deux préalables sont respectés : tout d'abord, la mise en place d'une méthodologie simple en amont de l'engagement du producteur, afin qu'il sache exactement quelles seront ses contraintes et le coût de l'étude. Ensuite, les membres de la

Chambre d'Agriculture souhaitent la mise en place d'un comité de pilotage professionnel/administration, pour étudier au cas par cas, tous les dossiers ayant fait une pré-étude afin de faciliter la validation du dossier. Ce comité est opérationnel, sous la présidence du Préfet, depuis juillet dernier. La Chambre d'Agriculture sera intransigeante face aux problèmes de création de lacs ou d'irrigation dans le département.

**Contact : Service Territoires de la Chambre d'Agriculture - Chloé WOLFROM au 05 53 77 83 58 et Cédric JAFFRY au 05 53 77 83 40**

# Défendre les intérêts de la profession

**LGV. La Ligne à Grande Vitesse, projet ferroviaire européen, se prépare à passer dans nos campagnes. La Chambre d'Agriculture, bien qu'elle ne rentre pas dans les polémiques, défend aux mieux les intérêts des agriculteurs dans ce dossier.**

Passera ou passera pas ? Pour la Chambre d'Agriculture, il est hors de question de prendre part aux discussions, souvent reprises à des fins politiques. Cependant, en tant que « Parlement départemental de l'Agriculture », elle se doit de défendre ses agriculteurs dont l'éventuel tracé de la LGV, pourrait mettre en péril l'exploitation et la vie quotidienne. Ainsi, en 2010, le bureau de la Chambre d'Agriculture a entériné un appel d'offre émis par RFF afin que les conseillers de la Chambre évaluent parcelle par parcelle l'activité agricole sur le tracé de 1 km de large, plus 500 m de chaque coté. En effet, c'est le rôle de la Chambre d'Agriculture d'effectuer

ce recensement. Il permet aux conseillers agricoles de connaître tous les agriculteurs concernés par la LGV afin de défendre leurs intérêts dans les mois à venir. Ce travail s'est déroulé courant juillet et août. Nos services ont rencontré 300 agriculteurs ayant des parcelles dans le fuseau de 2 km. Avec un accueil personnalisé, les agriculteurs ont pu trouver auprès des conseillers une écoute attentive à leurs problèmes. Ensemble, ils ont examiné les parcelles touchées et les différents leviers législatifs à mettre en place. La Chambre d'Agriculture tient à remercier les agriculteurs de leur disponibilité et également les différents Maires qui ont mis gracieusement des salles



à la disposition de la Chambre d'Agriculture pour ces rendez-vous.

**Contact : Service Territoires de la Chambre d'Agriculture de Lot et Garonne**  
Tél : 05.53.77.83.09

## Convention avec la SAFER: symbole fort de coopération

La Chambre d'Agriculture et la Safer Garonne-Périgord ont initié une démarche partenariale pour répondre dans le dialogue et la coopération aux préoccupations et attentes des professionnels agricoles et du monde rural. Il s'agit de mettre en commun toutes les informations concernant les politiques agricoles et rurales du département. Ainsi, ces échanges porteront sur le Projet de la LGV pour lequel la Chambre d'Agriculture est missionnée dans les études préalables et les diagnostics des exploitations concernées. La Safer, quant à elle, détient les compétences sur les aspects fonciers, acquisitions en phase amiable ou autres compensations.

**Serge Bousquet-Cassagne, Vice-président de la Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne**

## Entreprise

### Les règles de l'agriculture changent

**LMA. Adoptée le 27 juillet 2010, la Loi de Modernisation de l'Agriculture définit de nouvelles règles législatives pour l'agriculture et l'alimentation. Elle met également en exergue des changements de statut juridique pour diverses formes de sociétés.**

Les Gaec entre époux, concubins et pacésés sont désormais possibles. En contrepartie, le contrôle sur les activités au sein du Gaec sera renforcé : l'activité doit être exclusive et à temps complet. Un décret à venir doit fixer les conditions dans lesquelles les associés d'un Gaec pourront avoir une activité extérieure. Un nouveau contrôle sur l'utilisation des terres agricoles est également instauré par la LMA : une commission départementale devra donner son avis sur les constructions en zone rurale et sur les documents d'urbanisme. La Chambre d'Agriculture devra être consultée pour l'élaboration des cartes communales. De plus, une taxe sur la plus-value des ventes des terres devenues constructibles

est instaurée. Cette taxe doit être affectée à l'installation des jeunes agriculteurs. Enfin, la production de biogaz devient une activité agricole sans ambiguïté, à partir du moment où 50 % de la production est issue des produits de l'exploitation. Quant à l'EIRL, (Exploitation Individuelle à Responsabilité Limitée), créée par la loi du 15 juin 2010, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2011 ; elle viendra remplacer la déclaration d'insaisissabilité de la maison d'habitation. Cela permet à l'exploitant individuel de dissocier son patrimoine privé et professionnel. Il pourra toutefois ne pas inclure les terres dans le patrimoine professionnel et devra déclarer cette EIRL auprès de la Chambre d'Agriculture.

**Contact : Céline SALINAIRES, Juriste**  
Service Entreprise-Chambre d'Agriculture de Lot et Garonne  
Tél : 05.53.77.83.87 - Fax : 05.53.77.83.51  
celine.salinares@lot-et-garonne.chambagri.fr

### Les agriculteurs, accompagnateurs des demandeurs d'emplois

**Formation. La Chambre d'Agriculture vient de remporter l'appel d'offre concernant la formation innovante ADEMA (Accès des Demandeurs d'Emploi aux Métiers Agricoles). Elle organisera des stages d'immersion dans les exploitations lot-et-garonnaises.**

Cette formation courte, d'une durée de 22 jours (154 heures), s'adresse aux demandeurs d'emploi qui ne connaissent pas ou qui connaissent peu le secteur agricole et qui sont motivés pour y travailler. Il s'agit d'un stage de découverte des métiers. C'est une opportunité à saisir pour des demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés. Certaines filières agricoles manquent de main-d'œuvre et recrutent. Cette formation offre une perspective d'avenir solide. Le stagiaire acquiert au cours de la formation et à travers un parcours en trois étapes des connaissances de base sur l'environnement de

l'entreprise agricole et ses différents métiers. Dans un premier temps, il passe 4 jours ouvrés en centre de formation pour choisir une famille de métiers recrutant dans sa région. Il est ensuite placé en immersion pendant 15 jours ouvrés (3 semaines) au sein d'une entreprise agricole où il découvre la réalité du métier. Le stagiaire termine sa formation par 3 journées au centre de formation afin de dresser un bilan individuel en vue de définir son orientation professionnelle : embauche directe, contrat de professionnalisation, Congé individuel de formation (CIF) professionnalisant.

**Contact : Centre de Formation**  
Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne  
Colette CASTAGNET - Responsable Formation  
Tél. : 05.53.77.83.42 Fax : 05.53.77.83.51  
colette.castagnet@lot-et-garonne.chambagri.fr

## Une étude en cours au marché aux bestiaux d'Agen

**Rénovation. 40 000 bovins ont fait l'objet de transactions sur le marché d'Agen au parc d'Aquitaine de Boé en 2009. Il sert aussi de Marché d'Intérêt National pour les cotations et les apports.**

Les investissements devenus indispensables pour conserver l'agrément sanitaire et la fonctionnalité du Marché aux bestiaux d'Agen ont fait craindre l'abandon de cet outil par la mairie d'Agen qui en est propriétaire... A la demande des professionnels, une période transitoire de deux ans a été accordée sur le fonctionnement actuel avec des investissements minimum. Aussi, une étude a été commanditée par la communauté d'agglomération d'Agen pour déterminer les potentialités de notre zone d'élevage, les conditions et



Les conclusions de l'étude seront rendues en fin d'année.

les caractéristiques d'un marché correctement dimensionné dans un site adapté. La Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne a été retenue pour réaliser cette étude dont les conclusions seront rendues en fin d'année.

## Les prix chutent, les éleveurs tombent

**Lait. Le prix payé au producteur en 2010 est resté largement en dessous du coût de production. Comme prévu, sous pression du ministre, une entente entre la FNPL et quelques laiteries a été trouvée fin août.**

Un prix de base à 330 euros/1 000l au 3<sup>ème</sup> trimestre et un prix moyen de 301 euros sur 2010. C'est le résultat des négociations sur le prix du lait en France. Malgré cette entente de façade, le prix « négocié » ne rémunère pas suffisamment le travail des laitiers et les efforts de mise aux normes toujours plus contraignantes des exploitations. Ce dernier reste en dessous du prix de revient de l'éleveur français. D'autre part, cela ne règle toujours pas les problèmes de fond de ce secteur symbole de l'agriculture. En effet, les problèmes de régulation restent toujours en suspens. Les règles du jeu au niveau européen n'ont pas été abordées lors de ces dits-accords, alors qu'il s'agit de la seule solution pour prétendre à un équilibre durable de la filière. Le lait est emblématique de la profession agricole. Si nos producteurs

français viennent à disparaître, c'est toute l'agriculture qui échouera. En l'absence de décision politique forte en faveur d'une régulation de la production de lait en Europe, les industriels de la transformation feront toujours jouer la concurrence avec les producteurs européens, actuellement allemands, et imposer, sous couvert de lâcher du lest, un prix en dessous des coûts de production.

### Affaire à suivre...

Les perturbations sur le marché espagnol et ses conséquences sur le GIE Sud Lait ont pénalisé 240 producteurs dans le sud-Ouest et une trentaine sur le Lot-et-Garonne. Le médiateur a annoncé une reprise partielle des producteurs par les laiteries SODIAAL et la laiterie locale de BROU. La Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne, de par les sollicitations auprès du Préfet, œuvre pour parvenir aux solutions envisagées aujourd'hui, malheureusement pas toutes satisfaisantes. Espérons que le 4<sup>ème</sup> trimestre 2010 permette de retrouver espoir et dynamisme afin d'enrayer la vague de cessations et de pessimisme des 18 derniers mois et de conserver un bassin laitier dans le sud-Ouest.

### Chasse

La Fédération Départementale des Chasseurs de Lot-et-Garonne conduit cette année une enquête visant à recenser les cas de dégâts observés sur les productions agricoles, au sens large, y compris sur les petits élevages familiaux. Grâce à un formulaire (voir page supplémentaire) mis à disposition des agriculteurs, la Fédération Départementale des Chasseurs mesure l'impact de ces prédateurs sur la faune sauvage ou encore les dégâts occasionnés aux bâtiments, installations, digues, lacs, etc. Les résultats pourront justifier ou non du classement dit « nuisible » des espèces les plus destructrices sur la faune et la flore qui s'établit tous les 4 ans par la Préfecture.

Veillez remplir le questionnaire et le retourner à la Fédération Départementale des Chasseurs de Lot-et-Garonne. Tél: 05 53 89 89 00. La date limite des déclarations est arrêtée au 15 janvier 2010.

### A propos des CIPAN

Les CIPAN, Cultures intermédiaires Pièges à Nitrates, doivent être implantées après la récolte et au plus tard au 10 septembre après toute culture récoltée en juillet et août, et ne peuvent être détruites avant 2 mois de végétation. Cependant, des dérogations sont possibles dans la majorité des cas : - à la mise en place de couverture de sols - dans le cas de récolte tardive de maïs ensilage l'absence est tolérée jusqu'en 2011- sur parcelles de vignes, vergers et maraîchage - sur parcelles nécessitant des travaux du sol en vue d'implantation de cultures porte-graine - à la mise en place de CIPAN : sur sols argileux dont le pourcentage d'argile est >22,5% (il faudra alors réaliser un bilan azoté à la parcelle en fin de culture) ; s'il y a un litige sur le taux d'argile, il faudra fournir une analyse de sol sur parcelles où des stratégies de lutte contre les adventices recouvrent l'utilisation de moyens mécaniques (c'est-à-dire la réalisation d'un faux semis, technique très efficace sur les repousses de céréales qui consiste en un ou plusieurs déchaumages superficiels avec des outils de type herse étrille ou outils à dents).

Contact : Service Territoires  
Maryse Lespe: 05.53.77.83.09

## Vous y serez !

15 OCTOBRE 2010

### Journée découverte coaching

Venez rencontrer nos coachs lors d'une journée à Agen, St-Livrade ou Nérac. Contact: Service Entreprise, 05 53 77 83 50

17 AU 19 DECEMBRE AGEN

### Marché de Noël des Producteurs de Pays Produits de terroir et artisanat local.

Contact : Chambre d'Agriculture au 05 53 77 83 49.